



ARRÊTE N°10-25 RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN EAU

Le Maire de la Commune de Capesterre de Marie- Galante;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 alinéa 3, L 2213-1 et suivants relatifs à la Police de la circulation;

Vu le Code de la route et notamment les articles L 411-1, L 411-6, R 110-2, R411-25, et R 415-6 relatifs aux pouvoirs de Police de la circulation;

Vu la circulaire interministérielle n° 86-230 du 17 juillet 1986 en matière de circulation routière;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la circulation routière;

Vu la demande adressée par la société KARUKERO, représentée par Monsieur Stéphano RODRIGUEZ pour le renouvellement des branchements en eau sur une portion de la Rue de la Marine;

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures visant à garantir la sécurité, des usagers, et le bon déroulement des travaux;

ARRETE

ARTICLE 1: *A l'occasion de travaux de renouvellement des branchements en eau prévus rue de la Marine dans sa portion comprise entre la Rue du Presbytère et le Route Départementale 203 entre le 24 et le 28 Mars 2025, la circulation et le stationnement seront réglementés dans certaines rues de la commune.*

ARTICLE 2 : *La circulation et le stationnement seront réglementés selon les conditions suivantes :*

- *La circulation sera alternée sur la Route Départementale 203 au niveau du stade José BADE du 24 au 26 Mars 2025.*
- *La circulation et le stationnement seront interdits Rue de la Marine dans sa portion comprise entre la Rue du Général LECLERC et et la Route Départementale 203 au niveau du stade José BADE du 26 au 28 Mars 2025.*

ARTICLE 3 : *Une déviation sera mise en place entre le 26 et le 28 Mars 2025 sur le Boulevard Maritime où la circulation se fera à double sens.*

ARTICLE 4 : Une signalisation sera mise en place et entretenue par la société KARUKERO pour information du public.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié partout où sera besoin.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Madame la Responsable du Pôle Développement et Aménagement du Territoire, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grand Bourg, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et publié partout où besoin sera.

A Capesterre de Marie-Galante, le 19 Mars 2025.



Demande d'arrêté de circulation du 24/03 au 28/03/2025

À partir de Rodriguez, Stefano <stefano.rodriguez@karukero.gp>

Date Mer 19/03/2025 08:42

À Cédric PERIAC <cedric.periac@capesterredemariegalante.fr>

Cc Betty GRUEL - CAPESTERRE MG <betty.gruel@capesterredemariegalante.fr>; COZZANI Alban <alban.cozzani@getelec-tp.fr>; Jean-Pierre BORDIN <jean-pierre.bordin@routesdeguaadeloupe.fr>

Bonjour,

Comme convenu par téléphone, je vous sollicite pour un arrêté de circulation qui couvrira toute la semaine prochaine, du 24 au 28/03/2025.

1^{ère} phase : intervention dès le lundi 24/03 aux abords du stade pour le renouvellement des 4 branchements en traversée de route.

Durée estimative : 2.5 jours

Utilisation d'un alternat, pas de fermeture de voie.



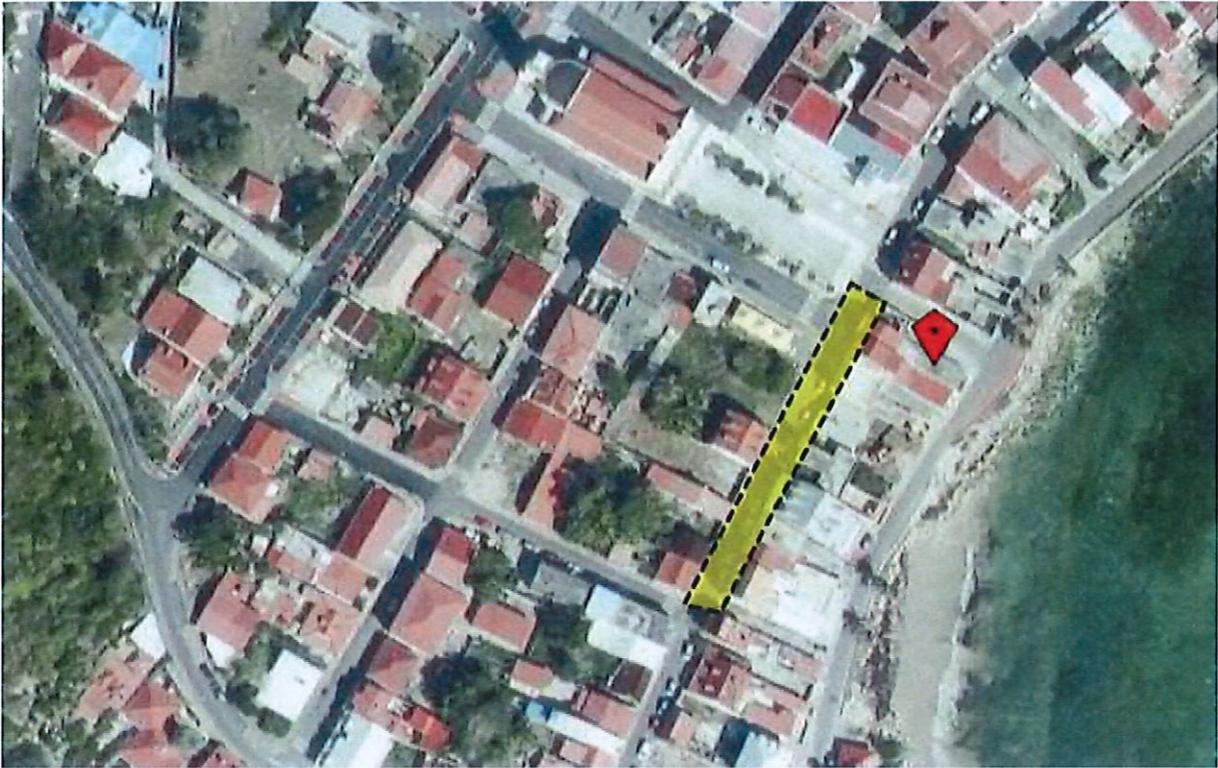
2^{ème} phase : intervention dès le mercredi 26/03 devant la Mairie et la place de l'église.

Durée estimative : 2.5 jours (j'ai compté la mi-carême même si je pense que ça ne travaillera pas)

Nécessité de fermer la rue de la Marine pour protéger la zone d'intervention (en jaune ci-dessous) et dévier la circulation des véhicules selon le schéma prévu par TRAPEG (inconnu pour moi à ce jour).

Il faudra dévier les véhicules qui descendent le long de l'église, ceux qui viennent du restaurant la Source et ceux qui viennent du boulevard Maritime.

Il est important que l'on m'informe du schéma des déviations pour que nous puissions réaliser la signalisation dans les règles.



Entreprise intervenante : GETELEC TP en sous-traitance de KARUKERO.

Merci

Bonne journée,

Stéfano

Stéfano RODRIGUEZ

Responsable Agence Marie Galante

0690 32 91 97 | 0590 21 00 12

Lotissement Grande Savane

Rue Henri Rinaldo

97112 GRAND BOURG



General

PLAN DE SITUATION

